

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, mardi le 8 mars 2011, à 19h05.

Sont présents les conseillères et conseillers : Carmen Caron, Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch et Pierre Payer formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Le directeur général et secrétaire trésorier, Denis Jubinville, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

201103.45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011
- B. Gestion financière (paiement des comptes, rapport budgétaire et virement de crédits)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
- C. Gestion administrative**
 - 1. Loisirs Laurentides et Plein air Haute-Rouge – étude des potentiels récréatifs de la forêt de proximité, désignation d'un participant
 - 2. Demande de réduction de la taxe d'eau – Michael Tadelis
 - 3. Formation «La communication avec les médias et avec les citoyens» 30 avril 2011
 - 4. Congrès annuel de l'ADMQ les 8, 9 et 10 juin 2011 à Québec
 - 5. Autorisation de dépenses pour le Lac-à-l'Épaulé
 - 6. Prolongement de la période de maire suppléant de Mme Carmen Caron du 1^{er} mars 2011 au 30 juin 2011
 - 7. Mandat d'évaluation en ressources humaines
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
 - 1. Avis de motion, projet de règlement modifiant le règlement 215 Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de La Macaza
- F. Adoption des règlements**

Période de questions

- G. Sécurité publique**
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
 - 1. Installation d'un panneau de signalisation ARRÊT (STOP) toutes directions intersection chemin du Rang-Double et rue des Pionniers
 - 2. Limite de vitesse chemin du Rang-Double et chemin de l'Aéroport (70 km/h)
- I. Hygiène du milieu**
 - 1. Demande de bacs verts additionnels par les citoyens
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
 - 1. Contrôle des insectes nuisibles et le BTI
 - 2. Congrès annuel de la COMBEQ les 7, 8 et 9 avril 2011 à Québec
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire...)**
 - 1. CRSBP – invitation rencontre annuelle des membres 23 mars 2011 à Sainte-Agathe-des-Monts

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

L. Divers

1. Demande d'aide financière 2011 : Club des Joyeux Aînés Macaziens
2. Souper bénéfique de la Fondation CHDL-CRHV (7 mai 2011)
3. Renouvellement adhésion AGIR pour la Diable (250 \$)
4. Association des Propriétaires du lac Chaud, demande de prêt de la salle Alice Rapatel-Dubuc (6 août 2011)
5. Renouvellement au CRE Laurentides (100 \$)

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

ADOPTÉE

201103.46

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il n'y a aucun ajustement budgétaire

201103.47

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2011

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 8 mars 2011 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro 63 :

Salaires : période du 30 janvier 2011 au 26 février 2011 (chèques # 503999 à 504060)	28 870,07 \$
Remises D.A.S. : (chèques # 4246 et 4248)	16 690,22 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 4213 à 4245, 4247, 4249 à 4252)	132 908,21 \$
Liste des comptes à payer	23 464,98 \$
Cartes de crédit :	53,00 \$
TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 63	201 986,48 \$

Chèque annulé : 0

Que ces comptes soient approuvés et payés.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Que des crédits sont disponibles aux postes budgétaires spécifiés sur chaque facture et/ou bon de commande, tel que certifié par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 63.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

201103.48

LOISIRS LAURENTIDES ET PLEIN AIR HAUTE-ROUGE – ÉTUDE DES POTENTIELS RÉCRÉATIFS DE LA FORÊT DE PROXIMITÉ, DÉSIGNATION D'UN PARTICIPANT

CONSIDÉRANT que Loisirs Laurentides et Plein air Haute-Rouge amorceront les travaux de l'étude des potentiels récréatifs de la forêt de proximité du territoire des municipalité de La Macaza, Lac-Saguay, L'Ascension, Nominingue et Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une première rencontre sera tenue le 14 mars 2011 à Rivière-Rouge et qu'il y a lieu de désigner une personne ressource de la municipalité pour la représenter ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que monsieur Guy Alexandrovitch, conseiller, soit désigné personne ressource pour la municipalité lors de ces rencontres.

ADOPTÉE

201103.49

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE D'EAU – MICHAEL TADELIS

CONSIDÉRANT que monsieur Michael Tadelis dont le matricule est le 0736-57-6070, devrait payer une taxe d'eau de 548,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas le service d'aqueduc chez lui parce qu'il y a trop de pente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité,

D'accorder à M. Tadelis une réduction sur le montant de sa taxe d'eau à payer pour l'année 2011 et de fixer ce montant à 274,00 \$.

De plus, que cette résolution demeure en vigueur pour toutes les années subséquentes.

Enfin, advenant une demande de raccordement à l'aqueduc par le propriétaire concerné, la municipalité en exigera le plein montant.

ADOPTÉE

201103.50

FORMATION «LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET AVEC LES CITOYENS» 30 AVRIL 2011

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire Christian Bélisle, la conseillère Carmen Caron et le directeur général Denis Jubinville, à assister à la formation «La communication avec les médias et les citoyens» qui aura lieu le 30 avril 2011 à Val-Morin.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Que les frais d'inscription au montant de 265 \$ + taxes, par participant, soient défrayés par la municipalité.

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont prévus au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201103.51

CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ, LES 8, 9 ET 10 JUIN 2011 À QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité,

D'autoriser le directeur général à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec, les 8, 9 et 10 juin 2011.

Que les frais d'inscription au coût de 450 \$ + taxes, les frais d'hébergement et de transport soient payés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives, conformément à la résolution numéro 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

De plus, conformément à la résolution numéro 200609.313, qu'un montant de 100\$ par jour lui soit alloué pour les repas.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont prévus au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201103.52

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE LAC-À-L'ÉPAULE

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a entrepris la démarche de Lac-à-l'Épaule pour les mairesses et maires de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT que le Lac-à-l'Épaule se tiendra les 8, 9 et 10 avril 2011 à la Pourvoirie Le Rabaska ;

CONSIDÉRANT que le tarif pour les repas et l'hébergement en chalet sont de 280 \$ plus les taxes, par personne ;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant de 280 \$ plus les taxes pour le Lac-à l'Épaule qui se tiendra les 8, 9 et 10 avril 2011 à l'intention des mairesses et maires de la MRC d'Antoine-Labelle.

Que les frais de déplacement du maire soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

201103.53

PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE MAIRE SUPPLÉANT DE MME CARMEN CARON, DU 1^{ER} MARS 2011 AU 30 JUIN 2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro 200911.269 par laquelle les conseillers sont nommés par rotation, maire suppléant pour une période de 4 mois ;

CONSIDÉRANT que la période du 1^{er} mars 2011 au 30 juin 2011 aurait été la période de maire suppléant du conseiller démissionnaire Marc-André Leduc ;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De prolonger la période de maire suppléant de la conseillère Mme Carmen Caron, du 1^{er} mars 2011 au 30 juin 2011.

ADOPTÉE

201103.54

MANDAT D'ÉVALUATION EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il serait opportun de procéder à une évaluation en ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Innovation Consultants ressources humaines inc. de Mont-Laurier ;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Innovation Consultants ressources humaines de Mont-Laurier pour procéder à l'évaluation en ressources humaines de la municipalité et ce, selon le montant estimé de l'investissement de 6 857,50 \$.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits prévus au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 215, RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Alexandrovitch qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement numéro 215, Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de La Macaza et que dispense de la lecture est demandée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER (travaux publics, voirie...)

201103.55

INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION ARRÊT (STOP) TOUTES DIRECTIONS, INTERSECTION CHEMIN DU RANG-DOUBLE ET RUE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT qu'à l'intersection du chemin du Rang-Double et de la rue des Pionniers, il est difficile de voir les véhicules en provenance du Lac Macaza;

CONSIDÉRANT qu'il faut s'aventurer sur la rue des Pionniers afin de voir si un véhicule approche de cette intersection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des Transports de procéder à l'installation d'un panneau ARRÊT (STOP) toutes directions à l'intersection chemin du Rang-Double et rue des Pionniers et ce, pour la sécurité des usagers de la route.

ADOPTÉE

201103.56

LIMITE DE VITESSE CHEMINS DU RANG-DOUBLE ET DE L'AÉROPORT (70KM/H)

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse actuelle sur les chemins du Rang-Double et de l'Aéroport est de 80km/h ;

CONSIDÉRANT que piétons et cyclistes fréquentent ces chemins ;

CONSIDÉRANT les plaintes à l'effet que certains automobilistes prennent ces chemins pour une piste de course ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des piétons et des cyclistes est en jeu ;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des Transports de réduire la vitesse sur le chemin du Rang-Double et le chemin de l'Aéroport à 70km/h et d'installer les panneaux de signalisation à cet effet.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

201103.57

DEMANDE DE BACS VERTS ADDITIONNELS PAR LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la demande de citoyens pour des bacs verts additionnels (récupération) ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

CONSIDÉRANT que la majorité des citoyens possèdent des bacs de 240 litres ;

CONSIDÉRANT que la cueillette des matières recyclables s'effectue une fois par deux semaines ;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'autoriser la vente de bacs verts additionnels auprès des contribuables qui en font la demande au coût de 50 \$ l'unité plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

201103.58

CONTRÔLE DES INSECTES NUISIBLES ET LE BTI

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza s'est donnée comme mission et vision de devenir une Municipalité modèle quant au respect de l'environnement, à la protection des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que l'efficacité de l'épandage dépend de la superficie traitée donc au niveau de toute la municipalité et non sur une petite superficie ;

CONSIDÉRANT que selon le rapport sur la caractérisation des milieux humides à La Macaza de Agir pour la Diable, l'on a répertorié les milieux humides afin d'en faire des aires protégées ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un projet concernant la création d'un site d'interprétation de milieux humides au Grand Lac Caché ;

CONSIDÉRANT que ce projet fait partie également des interventions de protection du bassin versant sous la direction d'Agir pour la Diable ;

CONSIDÉRANT qu'un site d'interprétation représente une belle valeur ajoutée à l'expérience nature que le camp propose de faire aux enfants et familles qui séjournent au camp et qu'à ce titre, permettre l'épandage de BTI pourrait nuire à l'expérience proposée;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la Municipalité est limitrophe au Parc du Mont-Tremblant où il est interdit d'y faire de l'épandage de BTI ;

CONSIDÉRANT cet énoncé que l'on retrouve sur le site du MDDEP : « Les mouches noires, grâce à leur constitution robuste, sont mieux adaptées que les moustiques pour effectuer de longs vols, et les femelles peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour obtenir un repas sanguin. D'habitude, elles se déplacent de quelques kilomètres seulement. Exceptionnellement ces déplacements peuvent s'étendre jusqu'à une centaine de kilomètres en présence de vents», il appert que l'épandage de BTI dans un secteur limitrophe au Parc n'aurait que peu d'effet et entraînerait des coûts inutiles pour les citoyens.

CONSIDÉRANT que le coût d'un tel épandage pour la Municipalité serait de 125 000\$ soit 101\$ par famille ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un risque d'affecter un maillon de la chaîne alimentaire pour tout autres espèces sensibles les batraciens, les oiseaux, les chauves-souris, etc. ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas recommandé de pratiquer l'épandage de BTI strictement pour satisfaire les besoins de confort des humains qui causent déjà assez de dégâts à la planète ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

CONSIDÉRANT la fondation de la Municipalité en 1930 et la cohabitation des citoyens de La Macaza avec cette belle nature depuis plus de cent ans, (premiers colons en 1886) ;

CONSIDÉRANT que les villégiateurs s'y sont installés depuis plus de 50 ans en toute connaissance de cause et qu'ils s'en sont accommodés jusqu'ici ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'un règlement portant le numéro 2007-020 empêchant l'épandage de pesticide/d'herbicide/insecticide ;

PAR CONSÉQUENT, pour toutes les raisons précédemment énoncées,

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu

De maintenir le statu quo sur le non-usage d'un tel produit.

Que seul le projet pilote accordé à 46^e Degré Nord doit suivre son cours, et ce, aux conditions établies.

D'appliquer le règlement 2007-020 dans son ensemble et que le BTI, soit disant écologique et non dommageable, n'est pas justifié dans un environnement où la protection des écosystèmes est priorisée.

Qu'il ne faut pas oublier que les forêts sont les poumons de la planète et les milieux humides, leurs reins.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote.

Les conseillers : Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski et Pierre Payer votent pour.

Le conseiller Guy Alexandrovitch vote contre la proposition et demande d'inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

201103.59

CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ LES 7, 8 ET 9 AVRIL 2011 À QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'autoriser Karine Alarie, adjointe au directeur du service d'urbanisme, à assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 7,8 et 9 avril 2011 à Québec.

Que les frais d'inscription au coût de 550 \$ plus les taxes, les frais d'hébergement et de transport soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives conformément à la résolution numéro 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

De plus, conformément à la résolution numéro 200609.313, qu'un montant de 100\$ par jour lui soit alloué pour les repas.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque et centre communautaire)

201103.60

CRSBP – INVITATION RENCONTRE ANNUELLE DES MEMBRES 23 MARS 2011 À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire Christian Bélisle, la conseillère Nicole Drapeau ainsi que mesdames Ghislaine Plouffe et Isabelle Hébert à participer à la rencontre annuelle des membres qui aura lieu le 23 mars 2011 à Sainte-Agathe-des-Monts ;

Que les frais de repas et de déplacement soient payés par la municipalité, sur réception des pièces justificatives, conformément à la résolution numéro 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

DIVERS

201103.61 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2011 : CLUB DES JOYEUX AÎNÉS MACAZIENS

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 300 \$ au Club des Joyeux Aînés Macaziens pour leurs activités culturelles en 2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201103.62 SOUPER BÉNÉFICE FONDATION CHDL-CRNV (7 MAI 2011)

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

De participer à la campagne de financement de la Fondation CHDL CRNV en réservant une table au souper bénéfice du 7 mai 2011 au gymnase du Centre de services Rivière-Rouge au coût de 125 \$;

D'autoriser l'achat de 8 billets à 75 \$ chacun et la commandite de table pour un total de 725 \$ (125 \$ + 600 \$)

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201103.63 RENOUVELLEMENT ADHÉSION À AGIR POUR LA DIABLE (250 \$)

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,

Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De renouveler notre adhésion à AGIR pour la Diable et d'acquitter notre cotisation annuelle au montant de 250 \$.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Le conseiller Pierre Payer demande à se retirer afin de ne pas participer à la discussion et à la décision concernant le sujet suivant compte tenu de sa position au sein de l'Association des Propriétaires du lac Chaud. Il est 20h04.

201103.64 **ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CHAUD – DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE ALICE RAPATEL-DUBUC (6 août 2011)**

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'Association des propriétaires du lac Chaud, la gratuité de la salle Alice Rapatel-Dubuc, pour leur assemblée annuelle qui aura lieu le 6 août 2011.

ADOPTÉE

Le conseiller Pierre Payer réintègre son siège pour la suite de la séance. Il est 20h05.

201103.65 **RENOUVELLEMENT AU CRE LAURENTIDES (100 \$)**

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De renouveler notre adhésion au CRE Laurentides au coût de 100 \$.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201103.66 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h06.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christian Bélisle

Denis Jubinville